



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E56159

VALABLE JUSQU'AU 29/06/2026

ÉDITÉ LE

17/10/2025

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 02/05/1995

Forme juridique : SAS

Capital : DEPUIS LE 27/01/2025
54 000

Raison sociale : ISORAVAL

GROAS VEN
29860 BOURG-BLANC

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC BREST 95 B 201

Siret : 400 998 290 00045

Code NACE : 4339Z

Numéro caisse de congés payés : 5031217

Assurance Responsabilité Travaux :
GAN 161208144

Assurance Responsabilité Civile :
GAN 161208144

Situation fiscale et sociale : A jour au 28/02/2025

Téléphone : 02 98 02 73 02

Portable :

Site Internet : <http://www.isoraval.fr>

E-mail : isoraval@orange.fr

Responsabilité légale :
BERGOT CHRISTOPHER PRÉSIDENT / BERGOT CHRISTOPHER, JEAN, EMILE PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
7121	Isolation thermique et acoustique par soufflage Mention RGE	21/06/2023
7122	Isolation thermique par l'intérieur Mention RGE	30/06/2023
7131 PROB	Isolation thermique par l'extérieur (Technicité courante) Mention RGE	03/04/2025

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Isolation par l'intérieur des murs ou rampants de toitures ou plafonds	01/01/2021
o Isolation des murs par l'extérieur	03/04/2025
o Isolation des combles perdus	01/01/2021
o Isolation des planchers bas sur local non chauffé	27/09/2023

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.